

Les frais liés aux placements en fonds communs : les faits

Lorsque vous investissez dans un fonds commun de placement, vous devez payer des frais intrinsèques à ce véhicule de placement et destinés à couvrir une variété de coûts et de services, soit le ratio des frais de gestion ou RFG. Un RFG est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds. Le rendement que vous gagnez en tant qu'investisseur est celui qui est déclaré une fois que le fonds en a déduit le RFG.

RFG = frais de gestion + frais d'administration annuels à taux fixe + autres coûts associés au fonds + taxes

Les **frais de gestion** couvrent les coûts de la société de fonds communs et des professionnels de placement qui décident comment et dans quels titres le fonds investira. Ces frais peuvent aussi couvrir la rémunération des firmes de courtage et conseillers qui vendent les fonds et fournissent des conseils et services financiers continus à l'investisseur.

Les **frais d'administration annuels à taux fixe** couvrent les frais d'exploitation engagés par le gestionnaire de fonds et ceux engagés directement par les fonds. Les services offerts par le gestionnaire de fonds comprennent le service de traitement des comptes, le service à la clientèle, l'administration des fonds ainsi que les rapports juridiques, fiscaux et financiers. Les frais assumés directement par les fonds comprennent les charges relatives à la garde des valeurs, à l'audit, au dépôt des prospectus et à l'expédition du courrier ainsi que les frais relatifs au Comité d'examen indépendant des fonds.

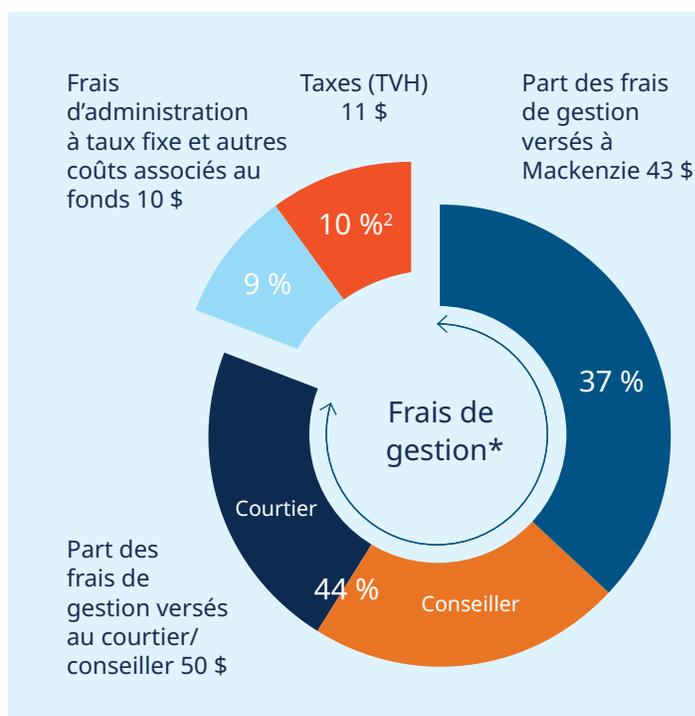
Les **autres coûts associés au fonds** comprennent les taxes applicables (p.ex. impôts sur les capitaux), les intérêts, les coûts d'emprunt et toute autre nouvelle charge gouvernementale. Ces autres coûts sont minimes et correspondent en moyenne, pour Mackenzie, à moins de 0,02 % du RFG.

Des **taxes** sont payables sur les frais de gestion et certains frais d'exploitation du fonds et sont donc inclus dans le RFG.

Exemple : fonds affichant un RFG de 2,28 %

Le graphique suivant illustre la méthode de calcul de ces frais, et ce à quoi ils servent.

Si, par exemple, vous aviez placé 5 000 \$ dans un fonds dont le RFG¹ est de 2,28 %, vous auriez payé 114 \$ en frais de gestion, et autres frais pour l'année.



À TITRE D'ILLUSTRATION UNIQUEMENT

¹ Représente le RFG d'un fonds équilibré canadien typique.

² Les taux d'imposition applicables sont calculés en établissant la moyenne pondérée des taux d'imposition applicables aux provinces de résidence des investisseurs du Fonds. Ainsi, pour calculer le RFG, on a utilisé un taux d'imposition supposé de 10,6 %, reflétant la composition actuelle des porteurs de Placement Mackenzie aussi bien dans les provinces à TVH que celles sans TVH. Le taux d'imposition réel peut différer.



Les avantages que vous procure votre conseiller

- Discipline en matière de placement – soustraire les émotions de vos placements
- Expérience – guider les clients à travers les diverses étapes de leur vie et les différents cycles économiques
- Convenance en matière de placement – gérer l'équilibre risque/rendement
- Valeur du temps – permettre aux gens qui ont un emploi du temps chargé de se concentrer sur leur carrière et leur famille
- Efficience fiscale – communiquer les instruments d'épargne indiqués et les produits fiscalement avantageux offerts par les sociétés de fonds
- Recommandations – vous mettre en contact avec d'autres prestataires de services financiers, par exemple des spécialistes en planification fiscale et successorale

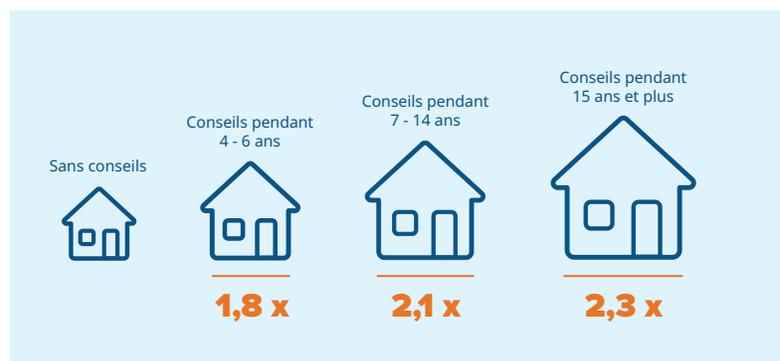
Les avantages que vous procure Placements Mackenzie

- Des compétences éprouvées au chapitre de la gestion de placements de professionnels de classe mondiale appuyés par une méthode de placement disciplinée
- Une efficacité au niveau des coûts qui vous permet de faire des placements, aisément et à des coûts raisonnables, dans une vaste gamme de marchés et de titres canadiens et étrangers
- La souplesse liée au choix entre des placements initiaux ou des achats mensuels relativement peu élevés
- La liquidité qui vous permet de faire racheter vos actions rapidement aux prix courants (en acquittant les frais et charges dus au rachat) à n'importe quel moment
- La technologie qui vous fournit des renseignements précis et en temps opportun sur vos placements
- Des outils de placement et de planification financière pour vous et votre conseiller à placementsmackenzie.com

La valeur des conseils augmente avec le temps

Selon une étude révolutionnaire, les ménages qui recourent à un conseiller disposent d'actifs financiers environ deux fois plus conséquents que les autres, et cette différence augmente avec le temps. Les Canadiens qui s'en remettent à un conseiller pour guider leurs décisions financières déclarent des niveaux élevés de satisfaction et de confiance à l'égard de leur conseiller et affirment que leur conseiller les a aidés à prendre de meilleures habitudes quant à l'économie et aux placements.³

La différence d'importance des actifs financiers des ménages est attribuable aux conseils⁴



³ Source : La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs, IFIC, 2016

⁴ Source : More on the Value of Financial Advisors. CIRANO (2020).

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

Le présent document ne doit en aucune façon être interprété comme un conseil juridique ou fiscal, car la situation de chaque client est unique. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.